

Réunion restreinte du 7 avril 2022

P.V. n° 21

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 23399154 – Poule A – A.S. Puymoyen / E.S. Buxerolles du 02/04/2022

Courriel de l'E.S. Buxerolles du 01/04/2022 informant de son forfait.

S'agissant de son **troisième forfait**, la commission déclare cette équipe **FORFAIT GENERAL**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de 185 euros au débit de l'**E.S. BUXEROLLES**.

Match n° 23399157 – Poule A – U.A. Cognac Football / C.O. Cerizay du 03/04/2022

Courriel de l'U.A. Cognac Football du 01/04/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Cognac Football**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.A. Cognac Football (2^{ème} forfait).

Match n° 23399333 – Poule C – F.C. des Graves / La Brède F.C. du 02/04/2022

Courriel du F.C. des Graves du 01/04/2022 informant de son forfait.

S'agissant de son **troisième forfait**, la commission déclare cette équipe **FORFAIT GENERAL**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de 185 euros au débit du **F.C. DES GRAVES**.

U18 REGIONAL 1

Match n° 23399515 – Poule B – J.A. Isle / E.S.A. Brive du 02/04/2022

Courriel de l'E.S.A. Brive du 01/04/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S.A. Brive**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S.A. Brive (1^{er} forfait).

COMPÉTITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 7 AVRIL 2022

PAGE 2/3

Match n° 23399604 – Poule C – Aviron Bayonnais / Stade Bordelais du 02/04/2022

Absence du Stade Bordelais et présence des 3 arbitres et du club recevant.

La Commission déclare le **forfait du Stade Bordelais**.

Amende de 47 euros pour forfait au Stade Bordelais (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement des 3 arbitres seront portés au débit du Stade Bordelais.

U18 REGIONAL 2

Match n° 23399762 – Poule B – A.S. de St-Pantaléon de Larche / U.S. La Bastide Limoges du 05/02/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 31/03/2022 qui **décide de confirmer le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 23732272 – Poule C – F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers / Jeunesse Villenavaise du 12/03/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements Litiges et Contentieux du 23/03/2022 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe 1 de la Jeunesse Villenavaise (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe 1 du F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (3-0, 3 points).**

Match n° 23399965 – Poule D – S.C. St-Pierre du Mont / G.J. Confluent Albret 47 du 02/04/2022

Courriel du G.J. Confluent Albret 47 du 01/04/2022 informant de son forfait.

S'agissant de son **troisième forfait**, la commission déclare cette équipe **FORFAIT GENERAL**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende pour forfait général de 185 euros au débit du **G.J. CONFLUENT ALBRET 47**.

U17 REGIONAL 2

Match n° 23400417 – Poule B – G.J. Chamiers Sanilhac Coursac / S.C. Sardentais Ent. du 02/04/2022

Courriel du S.C. Sardentais du 01/04/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.C. Sardentais Ent.**

Amende de 47 euros pour forfait au S.C. Sardentais (1^{er} forfait).

Match n° 23400563 – Poule D – S.C. St-Pierre du Mont Ent. / F.C. Sud Gironde du 19/03/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements Litiges et Contentieux du 31/03/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U16 REGIONAL 2

Match n° 23401130 – Poule B – E.S.A. Brive / E.S. Ussel du 05/02/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 31/03/2022 qui **décide de donner match perdu à l'E.S.A. Brive sans point de pénalité pour en attribuer le bénéfice à l'E.S. Ussel sur le score de 3-0.**

Match n° 23401131 – Poule B – S.A. Le Palais sur Vienne / Tulle Football Corrèze du 05/02/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 31/03/2022 qui **donne match perdu à Tulle Football Corrèze sans point de pénalité pour en attribuer le bénéfice à la S.A. Le Palais sur Vienne sur le score de 6-0.**

U15 REGIONAL 2

Match n° 23401873 – Poule B – C.M. Floirac / O.F.C. de Ruelle du 02/04/2022

Courriel de l'O.F.C. de Ruelle du 02/04/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'O.F.C. de Ruelle.**

Amende de 47 euros pour forfait à l'O.F.C. de Ruelle (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 11/04/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.